

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE
ARRONDISSEMENT
CHINON



Commune de moins
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE Séance du Vendredi 06 novembre 2020

Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19, il est envisagé d'instaurer un huis clos et de limiter la durée de la réunion.

Les règles de base seront respectées, comme les distances minimales, la mise à disposition de gels hydroalcooliques et le port du masque individuel pour les conseillers présents. L'utilisation d'un stylo personnel est demandée.

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire demandera à l'assemblée présente de respecter une minute de silence en hommage à Samuel Paty le professeur d'histoire-géographie mort dans les attentats terroristes perpétrés le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines et le 29 octobre 2020 dans la basilique Notre-Dame de Nice et ses alentours.

Décision du Maire n° 08 de 2020 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la **décision n° 08 de l'année 2020** prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 n°:0371502023 par laquelle le Conseil Municipal de Mazières de Touraine a chargé le Maire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à concurrence de 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après qu'une prospection ait été lancée, l'offre de société AMS Informatique pour un montant annuel de 1 150,00 € HT, **soit 1 380,00 € TTC** est acceptée pour la mission de Maintenance du parc informatique de la Mairie.

Ayant entendu la lecture de cette décision, **le Conseil Municipal prend acte.**

Compte-rendu de la séance du 25 septembre 2020 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2020 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 06 novembre 2020, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

-d'accepter le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2020 tel qu'il est transcrit,
-de signer le présent registre par les Membres présents à cette séance.

DELIBERATION N° 03715020048

01-Finances- Budget communal : Décision modificative n°2:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative, du budget 2020 est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D-10222 : FCTVA	0,00 €	1 637,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-201704 : Resto de pays	846,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-201805 : chemin de bel air	1 079,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-201905 : isolation groupe scolaire	824,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-201907 : extension rue du 8 mai	845,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-201909 : Viabilisation de la Tremblaie	672,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-202004 : Aménagement route de la Tremblaie	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-202005 : Extension groupe scolaire	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202-202007 : Révision PLU	5 000,00 €			
D-21571-202002 : acquisition microtracteur et équipements	0,00 €	3 525,15 €	0,00 €	0,00 €
D-21752-202003 : voiries 2020	0,00 €	14 106,35 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	19 268,90 €	19 268,90 €	0,00 €	0 €
Fonctionnement				
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Total Fonctionnement	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,
Donne pouvoir au Maire de mettre en place la présente

DELIBERATION N° 03715020049

02-Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs:

EXPOSE :

Monsieur le Maire explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	3		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	2		

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante cantine	35/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT AIDE- Contrat Parcours Emploi Compétences

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
-------	----------------	--------------	------------------	-------------------

Parcours Emploi Compétences	21/35	1		
-----------------------------	-------	---	--	--

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	1	1	
Adjoint Administratif Territorial	35/35	1		1 au 01/02/2021

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	35/35		1 au 01/02/2021	

Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif.

DELIBERATION N° 03715020050**03-Finances-Tarifs communaux 2021:****EXPOSE :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de définir les tarifs communaux applicables pour l'année 2021 et propose de conserver les mêmes tarifs que l'année précédente :

Nature	tarif 2020	Proposition tarif 2021
1°) Location de salles		
Pour les associations communales (lotos, belotes et repas payants)	60 €	60 €
Salle des Fêtes		
Tarifs commune		
1er jour	185 €	185 €
2ème jour	140 €	140 €
Caution pour dégradations	300,00 €	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €	50,00 €
Tarifs hors commune		
1er jour	370 €	370 €
2ème jour	210 €	210 €
Caution pour dégradations	300,00 €	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €	50,00 €
Salle des sports		
Tarifs commune		
1er jour du samedi matin au dimanche matin	130 €	130 €
2ème jour	90 €	90 €
Caution pour dégradations	300,00 €	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €	50,00 €
Tarifs hors commune		
1er jour du samedi matin au dimanche matin	230,00 €	230,00 €
2ème jour	160,00 €	160,00 €

Caution pour dégradations	300,00 €	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €	50,00 €
2°) Concessions cimetière		
- Columbarium		
15 ans	250 €	250 €
30 ans	415 €	415 €
juxtaposition	80 €	80 €
déplacement d'une urne	80 €	80 €
utilisation jardin du souvenir	80 €	80 €
droit d'inscription sur la stèle du jardin du souvenir, hors gravage	80 €	80 €
- Cimetière		
concession 15 ans	160 €	160 €
concession 30 ans	240 €	240 €
droit de superposition	85 €	85 €
caveau provisoire (par jour)	2,00 €	2,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide de ne pas modifier les tarifs et de valider les tarifs pour l'année 2021 tels qu'ils sont présentés

Charge Monsieur le maire de la mise en application de ces tarifs à compter du 1er Janvier 2021

DELIBERATION N° 03715020051

04-Finances- Modifications du Tarif et du Règlement pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de simplifier le mode de pointage des enfants présents à la garderie et de modifier les tarifs pour la fin de l'année scolaire 2020/2021. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification. Les prescriptions du règlement restent inchangés.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal .

DELIBERATION N° 03715020052

05-Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment son article L19,

Considérant que le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune,

Considérant que la commission de contrôle a deux missions:-elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;-elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres:-un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal;-un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet;-un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Considérant que la commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Après que toutes les explications aient été données,
Ayant entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECISION :

Désigne Monsieur **Enrique DOUTRE** en tant que conseiller municipal.

Propose Madame **Marie-Françoise PEAN** en tant que déléguée de l'administration désignée par la Préfète ou par le sous-préfet.

Propose Monsieur **André RAGOT** en tant que délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

DELIBERATION N° 03715020053

06-URBANISME : Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre la décision où le Maire est le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'il est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire en son nom personnel et que par conséquent le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision (art. L 422-7 du code de l'urbanisme).

Le maire qui donne une délégation à un de ses adjoints pour se faire délivrer un permis de construire ne respecte pas les règles du code de l'urbanisme et risque de voir le permis de construire annulé. Par ailleurs, on peut considérer que, dans cette hypothèse, le maire conserve «la surveillance» de l'acte au sens de l'article 432-12 du code pénal et qu'il pourrait donc, sous réserve de l'appréciation souveraine des juridictions, être poursuivi du chef de prise illégale d'intérêts outre l'annulation éventuelle du permis de construire sur les dispositions relatives à l'urbanisme (JO Sénat, 29.01.2009, question n° 01653, p. 255).

Après que toutes les explications aient été données,
Ayant entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECISION :

Décide de désigner Monsieur Enrique DOUTRE pour prendre la décision concernant la demande de permis de construire de Monsieur le Maire

Charge Monsieur Enrique DOUTRE de signer l'arrêté relatif à l'autorisation d'urbanisme

DELIBERATION N° 03715020054

07-Finances- Aide exceptionnelle aux commerçants -crise sanitaire 2 ème vague

COVID:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le développement économique (et notamment les aides aux entreprises) est une compétence de la communauté de communes CCTOVAL. La commune a en revanche compétence en ce qui concerne le commerce de proximité exclusivement.

La crise sanitaire due au COVID 19 que traverse notre pays et plus largement le monde va avoir des conséquences économiques dévastatrices.

En raison de l'urgence à aider les commerçants de Mazières de Touraine afin de soutenir le commerce local, Monsieur le maire propose donc à l'assemblée municipale de voter un dispositif municipal exceptionnel d'aide direct.

Cette aide communale est cumulable avec l'ensemble des aides qui pourraient être proposées.

Celle-ci vise à exonérer de loyers pendant la nouvelle période de confinement sur l'année 2020 des professionnels locataires de la commune ayant subi une fermeture administrative.

Cet effort financier exceptionnel a pour but de soutenir très concrètement et rapidement le commerce de proximité indépendant, aujourd'hui menacé qui est notre richesse et vecteur de lien social dans la commune.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

Décide d'exonérer de loyer pendant la période de confinement de fin d'année 2020 les professionnels locataires de la commune ayant subi une fermeture administrative.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

08-Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil municipal :

- En donnant la parole à Monsieur Bruno MANCION qui donne un compte-rendu des travaux de voiries faits et à venir : -la société Colas a effectué les travaux de réfection de voirie sur les routes de Velantan , la Hottière et de la Métairie. Les routes de la Touche , du Breuil seront débernées par la société Bigot TP.

- En donnant la parole à Monsieur Jean-Luc FRESNEAU qui indique que le sol du restaurant de pays est usé prématurément. La société ayant réalisé les travaux propose de rénover ce sol gratuitement à partir du 09 novembre 2020.

- En proposant à l'assemblée présente de réfléchir aux investissements 2021 notamment pour le cimetière avec l'achat d'un columbarium 6 cases, la création d'un espaces pour les cavurnes (destinées à recevoir les cendres d'un défunt. Issu de la contraction des mots « caveau » et « urne », ce petit caveau individuel est construit en pleine terre) et des travaux de remise en état des concessions reprises.

- En proposant à l'assemblée présente de réfléchir aux projets investissements éligible au FDSR 2021(subvention départementale à hauteur de 14 354 €). Les premières idées proposées :

-aménagement sécuritaires du village avec des grosses jardinières

-aménagement d'un city parc et d'un skate parc

-acquisition de module jeu pour enfants en bordure de l'étang

-aménagement sécuritaires RD 34

-aménagement des voiries avec bac à fleurs

-sculpture dans le centre bourg réalisée par l'artisan local

-acquisition d'un tableau d'affichage numérique extérieur.

- En expliquant que la procédure pour la remise en état des tableaux numériques de l'école est toujours en cours.

- En indiquant que le prochain conseil d'école aura lieu en comité restreint (cause COVID et confinement) le jeudi 12 novembre 2020 à 18 heures en salle du conseil municipal.

- de la cérémonie du 11 novembre en comité restreint (cause COVID et confinement) qui aura lieu avec 6 ou 7 personnes au total

- En indiquant que le bulletin municipal annuel sera réalisé par la société CAMLIS avec un nombre de pages réduites dû à la réduction d'activité de nos associations impactée par la COVID.

- En indiquant l'achat de masques pour les enfants scolarisés à Mazières de Touraine.

- En indiquant que la commune n'est pas retenue en état de catastrophe naturelle et que par conséquent il serait souhaitable de faire appel.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 11 décembre 2020 à 19 heures.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2020 :

Délibération n° :03715020048: Finances-Budget communal Décision modificative n°2

Délibération n° :03715020049: Ressources humaines-Modification du tableau des effectifs

Délibération n° :03715020050: Finances-Tarifs communaux 2021

Délibération n° :03715020051: Finances-Modifications du Tarif et du Règlement pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021

Délibération n° :03715020052:Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales:

Délibération n° :03715020053 : URBANISME: Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre la décision où le Maire est le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme

Délibération n° :03715020054: Finances-Aide exceptionnelle aux commerçants-crisésanitaire2 ème vague COVID

Ont signé

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
BIET	Evelyne	1 ^{ère} Adjointe	
FRESNEAU	Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint	
ROUSSEAU	Evelyne	3 ^{ème} Adjointe	
MANCION	Bruno	4 ^{ème} Adjoint	
TISSOT	Pauline	Conseillère	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
GUILLAUMIN	Aurélie	Conseillère	
LE CLERRE	Laurent	Conseiller	
FLEURY	Karine	Conseillère	
MUNEREL	Florian	Conseiller	
SABATIER	Emmanuelle	Conseillère	
OUVRELLE-CHERON	René	Conseiller	
THENOT	Hélène	Conseillère	
GAIDAMOUR	Patrick	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Thierry ELOY